



RECEVEZ 100 € en parrainant vos proches ^(1, 2)

Formulaire de parrainage à retourner à
Auvergne Immobilier Crédits
2 place Malouet - 63200 RIOM
Mail : contact@auvergneimmobiliercredits.fr

Information sur le parrain

Nom et prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....

N° de téléphone :

Information sur le filleul 1

Nom et prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....

N° de téléphone :

Information sur le filleul 2

Nom et prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....

N° de téléphone :

(1)Le parrainage consiste en la mise en relation d'un filleul avec votre spécialiste AIC, sous réserve que votre filleul ne soit pas déjà en relation avec AIC. Le parrain fait son affaire personnelle de déclarations et affiliations nécessaires auprès des organismes compétents et notamment des caisses de protection sociale, ainsi que tout impôt au titre des BIC et BNC, taxes et cotisations de quelque nature que ce soit.

Règlement du parrainage : prescription auprès d'AIC d'un financement d'un montant supérieur à 50 000 €. AIC se réserve le droit de clôturer à tout moment la période de parrainage

(2)Versement dans le mois suivant l'utilisation des fonds prêtés au filleul par l'intermédiaire d'AIC.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifier vos capacités d'endettement

Loi MURCEF : Article L 321-2 de la loi n°2001-1168 du 11 Décembre 2001 : « Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent »

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à AIC, 2 place Malouet 63200 RIOM.